



Compte-rendu du CDAS du 26 mars 2024

Le Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) de la Charente s'est réuni le 26 mars 2024.

Après la lecture de notre déclaration liminaire, ont été débattus lors de ce premier CDAS de l'année le Règlement Intérieur, puis le montant et la répartition des Crédits d'Actions Locales (CAL).

Règlement intérieur

Après des mois de fonctionnement sans cadre, le règlement intérieur du CDAS a été soumis à nos voix.

A l'unanimité, les organisations syndicales se sont abstenues.

L'article 27 porte en effet largement préjudice aux droits syndicaux en limitant le nombre d'autorisations d'absence accordées aux représentants des personnels pour préparer et rendre compte des instances. Nous avons proposé des modifications afin de faire bénéficier des mêmes droits aux membres représentants titulaires et suppléants de l'instance.

Sur le fond, notre département n'y fait pas obstacle mais les demandes doivent être transmises et validées par le secrétariat Général.

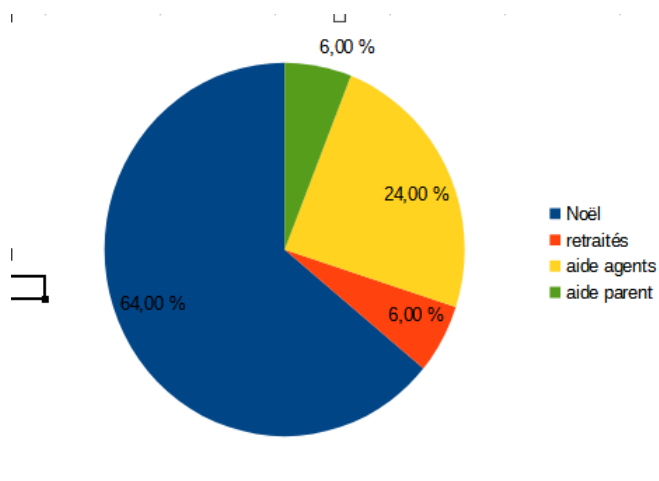
Le budget

les années antérieures).

Le budget consacré à l'Action Sociale dans notre département a augmenté par rapport à 2023 (en raison de l'ouverture du Centre de Contact et donc de l'arrivée de nouveaux agents). Les crédits alloués sont de 18 900€, après la mise en réserve de 6 % (contre 18 000 €

Nous dénonçons le blocage automatique de cette réserve, demandons l'attribution de budgets constants pour réaliser des actions, et ne plus choisir entre les enfants, les retraités et les actifs aux salaires les plus bas. Cette situation n'est pas satisfaisante, ni acceptable. **L'action sociale doit bénéficier à toutes et tous !!**

Bilan des actions locales de l'année 2023 : notre budget était réparti comme suit :



Concernant l'utilisation des crédits d'action locale de cette année :

- Le **repas des retraités** se déroulera le **mardi 11 juin** au restaurant Le Grenier des Saveurs à Berneuil. La MGEFI proposera une intervention « Sport et bien-être » tout au long de cette journée.

- Le traditionnel **arbre de Noël des enfants** se tiendra le **mercredi 4 décembre 2024 après-midi**. Cette année c'est un spectacle de magie qui sera proposé aux enfants. Il aura lieu à la salle des fêtes de Mornac et sera suivi d'un close-up et d'ateliers de dessins, de maquillage autour du traditionnel goûter. Les enfants de 0 à 14 ans (nés en 2010) bénéficieront cette année encore d'un chèque cadeau d'une valeur de 30 € ou d'un abonnement à un magazine.

-L'**action de massages actifs** est remise en place cette année, les séances proposées se dérouleront sur le site de la Direction qui n'en avait pas bénéficié jusque-là.

- La **sortie** en catamaran organisée le dimanche 9 juin a été annulée faute de participants. Un autre projet est en cours : une **journée à Chauvigny** programmée le 5 octobre (visite de la ville médiévale, repas au restaurant et spectacle de rapaces).

Puis un point a été fait sur la **note d'orientation ministérielle**. A retenir notamment :

- Sur la **restauration**, une augmentation du plafond de l'harmonisation tarifaire est de 6,00 €. Actuellement le montant de la subvention est de 1,62€ pour les indices inférieurs à 539. En raison d'un contexte financier extrêmement difficile, seuls les matériels en panne seront réparés.

- En ce qui concerne les **séjours enfants**, l'EPAF a décidé de maintenir une offre de séjours malgré le contexte particulier lié aux JO. Les séjours seront régionalisés avec la difficulté que cela peut poser aux parents qui devront accompagner leurs enfants en semaine (et parfois sites de départ assez éloignés). Cependant les primes de transport doivent être augmentées.

- Les **aides à la parentalité** mises en œuvre en 2023 sont poursuivies, à savoir les chèques famille Finances pour les frais de garde et le soutien scolaire pour les 6-14 ans ainsi que les chèques sport pour les 12-17 ans.

- Les **Fonds d'innovation locaux (FIL)** seront remis en œuvre en 2024. Il s'agit de permettre à chaque région d'améliorer l'évaluation des actions conduites et de capitaliser les idées innovantes. Les actions doivent être destinées à l'ensemble des agents actifs comme retraités. Pour mémoire, notre département avait soumis un projet lors de la dernière session qui n'a pas été retenu. Nous présenterons sans doute un nouveau dossier sur la base du dernier proposé : mise en place d'une journée autour du sport et de la santé, sur un site à préciser.

Enfin, nous ne pouvons évoquer ce dernier CDAS sans une **pensée pour notre camarade Patrick**, qui participait à ces réunions et qui avait à cœur de faire briller les yeux de nos enfants.

